DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602103-20260409-02042026_0005-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

. L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame FEBVIN Marilyne, Maire.
Date de la convocation : 27 Mars 2026.
Présents : Mme ARHUÉRO Emeline, Mr CORDEROCH Killian, Mme FEBVIN Marilyne, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mme LE DORVEN Gabrielle, Mr LE MAUFF Nathanaël, Mr LE ROUX Nicolas, Mr PETIT Pascal, Mme PLUNIAN Anne-Hélène, Mr SIMON Roland, Mr SIVY Hervé.
Absents :
Secrétaire de séance : Mme GUILLEMOTO Catherine a été nommée secrétaire de séance.

REMPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE PRIME A LA CONVERSION

Madame la Maire rappelle que les photocopieurs de la Mairie et de l'école ont été remplacés par des photocopieurs en location sur 5 ans.

La commune peut prétendre à une prime à la conversion d'un montant de 1 000 € pour les deux photocopieurs remplacés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame la Maire à demander et à percevoir la prime à la conversion d'un montant de 1 000 € auprès de la société DIGI BURO de Languidic.
- AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
La Maire,

MAIRIE DE SAINT-CARADEC TRÉGOMEL (MORBIHAN)

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié